

TABLEAU DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

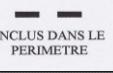
Servitudes P.L.U

CODE	INTITULE	CATEGORIES DE SERVITUDES	ACTE QUI L'A INSTITUTEE	SERVICE RESPONSABLE	SYMBOLE GRAPHIQUE
		PATRIMOINE CULTUREL			
		Monuments historiques	CLASSES		
AC 1	Servitudes de protection des monuments historiques.	Mesures de classement et d'inscription prises en application des articles 1er à 5 de la loi du 31 décembre 1913 modifiée sur les monuments historiques avec l'indication de leur étendue.	Liste de 1840 portant classement parmi les monuments historiques L'amphithéâtre La Maison Carrée Le Temple de Diane, thermes, nymphées, ensemble de la Fontaine Porte d'Arles, dite d' "Auguste" Porte d'Espagne, dite de "France" Château d'Eau , rue de la Lampèze Tour Magne	Direction Régionale des Affaires Culturelles	
		Textes en vigueur au 30/09/2017	articles L 621-1 et suivants du code du patrimoine. Château d'Eau , rue de la Lampèze Tour Magne		
			Liste de 1875 et 9 Août 1906 portant classement parmi les monuments historiques La Cathédrale Nôtre-Dame		
			Arrêté Ministériel du 30 juillet 1909 portant classement parmi les monuments historiques L'Eglise St Paul		
			Arrêté Ministériel du 24 septembre 1936 portant classement parmi les monuments historiques Le menhir de Courbessac		
			Arrêté Ministériel du 23 juillet 1973 portant classement parmi les monuments historiques La Chapelle de l'Ancien Collège des Jésuites		
			Arrêté Ministériel du 28 août 1980 portant classement parmi les monuments historiques le Mur du Bas-Empire, "Boulevard des Arènes"		

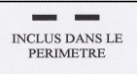
CODE	INTITULE	CATEGORIES DE SERVITUDES	ACTE QUI L'A INSTITUTE	SERVICE RESPONSABLE	SYMBOLE GRAPHIQUE
		PATIMOINE CULTUREL			
		Monuments historiques	INSCRITS		
AC 1	Servitudes de protection des monuments historiques.	Mesures de classement et d'inscription prises en application des articles 1er à 5 de la loi du 31 décembre 1913 modifiée sur les monuments historiques avec l'indication de leur étendue.	Arrêté Ministériel du 16 janvier 1939 portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques Les façades sur cour de l'Hôtel de Bernis	Direction Régionale des Affaires Culturelles	 INCLUS DANS LE PERIMETRE
			Arrêté Ministériel du 3 octobre 1939 portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques		
		Textes en vigueur au 30/09/2017	Parties d'immeuble sis 1, rue de la Madeleine		
		articles L 621-1 et suivants du code du patrimoine.	Arrêté Ministériel du 10 janvier 1940 portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques		
			Parties d'immeuble sis 16, rue Dorée		
			Arrêté Ministériel du 6 décembre 1949 portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques		
			Parties d'immeuble sise 14, rue du Chapitre		
			Arrêté Ministériel du 6 décembre 1949 portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques		
			Parties d'immeuble sise 14, rue de l'Aspic		
			Arrêté Ministériel du 6 décembre 1949 portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques		
			Parties d'immeuble sise 27, rue de l'Aspic		
			Arrêté Ministériel du 23 décembre 1959 portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques		
			Parties d'immeuble de l'Hôtel de Ville (ancienne maison de la trésorerie) situé 13 rue de la Trésorerie, Facade sur rue et voûte sur croisée d'ogives		

INCLUS DANS LE PERIMETRE

CODE	INTITULE	CATEGORIES DE SERVITUDES	ACTE QUI L'A INSTITUTE	SERVICE RESPONSABLE	SYMBOLE GRAPHIQUE
		PATRIMOINE CULTUREL			
		Monuments historiques	INSCRITS		
AC 1	Servitudes de protection des monuments	Mesures de classement et d'inscription prises	Arrêté Ministériel du 19 février 1964	Direction Régionale des Affaires Culturelles	 INCLUS DANS LE PERIMETRE
	historiques.	en application des articles 1er à 5 de la loi du	portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments		
		31 décembre 1913 modifiée sur les monuments	Historiques		
		historiques avec l'indication de leur étendue.	Parties d'immeuble sise 28 Boulevard Gambetta		
			Arrêté Ministériel du 22 février 1964		
			portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments		
		Textes en vigueur au 30/09/2017	Historiques		
		articles L 621-1 et suivants du code du patrimoine.	Parties d'immeuble sise 11, rue des Marchands		
			Arrêté Ministériel du 22 février 1964		
			portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments		
			Historiques		
			Parties d'immeuble sise 11, rue de la Ferrage		
			Arrêté Ministériel du 22 février 1964		
			portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments		
			Historiques		
			Le Petit Temple sise rue du Grand-Couvent		
			Arrêté Ministériel du 27 février 1964		
			portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments		
			Historiques		
			Parties d'immeuble sise 12, rue de la Porte de France		
			Arrêté Ministériel du 27 février 1964		
			portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments		
			Historiques		
			Parties d'immeuble sise 40, rue de la Porte de France		
			Arrêté Ministériel du 4 mars 1964		
			portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments		
			Historiques		
			Parties d'immeuble sise à l'angle de la rue		
			Murier d'Espagne et de la place des Halles		

CODE	INTITULE	CATEGORIES DE SERVITUDES	ACTE QUI L'A INSTITUTE	SERVICE RESPONSABLE	SYMBOLE GRAPHIQUE
		PATRIMOINE CULTUREL			
		Monuments historiques	INSCRITS		
AC 1	Servitudes de protection des monuments historiques.	Mesures de classement et d'inscription prises en application des articles 1er à 5 de la loi du 31 décembre 1913 modifiée sur les monuments historiques avec l'indication de leur étendue.	Arrêté Ministériel du 4 mars 1964 portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques Parties d'immeuble sise 3, rue Mûrier d'Espagne	Direction Régionale des Affaires Culturelles	 INCLUS DANS LE PERIMETRE
			Arrêté Ministériel du 4 mars 1964 portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques		
		Textes en vigueur au 30/09/2017	Parties d'immeuble sise 15, Grand'Rue		
		articles L 621-1 et suivants du code du patrimoine.	Arrêté Ministériel du 4 mars 1964 portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques		
			Parties d'immeuble sise 23, rue de l'Etoile		
			Arrêté Ministériel du 4 mars 1964 portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques		
			Parties d'immeuble sise 4, Grand'Rue		
			Arrêté Ministériel du 4 mars 1964 portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques		
			Parties d'immeuble 2, rue du Grand Couvent		
			Arrêté Ministériel du 5 mars 1964 portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques		
			Parties d'immeuble sise 2, rue des Marchands		
			Arrêté Ministériel du 5 mars 1964 portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques		
			Parties d'immeuble sise 2, place de la Bouquerie		

CODE	INTITULE	CATEGORIES DE SERVITUDES	ACTE QUI L'A INSTITUTE	SERVICE RESPONSABLE	SYMBOLE GRAPHIQUE
		PATRIMOINE CULTUREL			
		Monuments historiques	INSCRITS		
AC 1	Servitudes de protection des monuments historiques.	Mesures de classement et d'inscription prises en application des articles 1er à 5 de la loi du 31 décembre 1913 modifiée sur les monuments historiques avec l'indication de leur étendue.	Arrêté Ministériel du 5 mars 1964 portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques Parties d'immeuble sise 25, rue Jean Reboul	Direction Régionale des Affaires Culturelles	 INCLUS DANS LE PERIMETRE
			Arrêté Ministériel du 7 mars 1964 portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques Textes en vigueur au 30/09/2017 articles L 621-1 et suivants du code du patrimoine. Parties d'immeuble sise 5, rue Dorée		
			Arrêté Ministériel du 7 mars 1964 portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques Parties d'immeuble sise 13, rue des Lombards		
			Arrêté Ministériel du 12 mars 1964 portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques Parties d'immeuble sise 17, rue Nôtre Dame		
			Arrêté Ministériel du 12 mars 1964 portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques Parties d'immeuble sise 6, rue Fresque		
			Arrêté Ministériel du 13 mars 1964 portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques Parties d'immeuble sise 21, rue des Orangers		
			Arrêté Ministériel du 19 mars 1964 portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques Parties d'immeuble sise 3, rue Dorée substitué par l'arrêté préfectoral n°2012 177 0001 du 25 juin 2012.		

CODE	INTITULE	CATEGORIES DE SERVITUDES	ACTE QUI L'A INSTITUTEE	SERVICE RESPONSABLE	SYMBOLE GRAPHIQUE
		PATRIMOINE CULTUREL			
		Monuments historiques	INSCRITS		
AC 1	Servitudes de protection des monuments historiques.	Mesures de classement et d'inscription prises en application des articles 1er à 5 de la loi du 31 décembre 1913 modifiée sur les monuments historiques avec l'indication de leur étendue.	Arrêté Ministériel du 19 mars 1964 portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques Parties d'immeuble sise 5, rue des Lombards	Direction Régionale des Affaires Culturelles	
			Arrêté Ministériel du 19 mars 1964 portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques		
			Textes en vigueur au 30/09/2017		
		articles L 621-1 et suivants du code du patrimoine.	Parties d'immeuble sise 2, rue de Bernis		
			Arrêté Ministériel du 19 mars 1964 portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques		
			Le Grand Temple sise 10, rue Claude Brousson		
			Arrêté Ministériel du 19 mars 1964 portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques		
			Parties d'immeuble sis 4, rue Dorée		
			Arrêté Ministériel du 19 mars 1964 portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques		
			Parties d'immeuble sise 29, rue des Lombards		
			Arrêté Ministériel du 28 avril 1964 portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques		
			Parties d'immeuble sise 13, rue de la Madeleine		
			Arrêté Ministériel du 28 avril 1964 portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques, Parties d'immeuble sise 18, rue de l'Horloge		
			Arrêté ministériel du 19 février 1962 portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments Historique du bas relief Renaissance, maison sise 4, rue de la Curaterie		

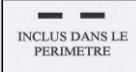
CODE	INTITULE	CATEGORIES DE SERVITUDES	ACTE QUI L'A INSTITUTE	SERVICE RESPONSABLE	SYMBOLE GRAPHIQUE
		PATRIMOINE CULTUREL			
		Monuments historiques	INSCRITS		
AC 1	Servitudes de protection des monuments historiques.	Mesures de classement et d'inscription prises en application des articles 1er à 5 de la loi du 31 décembre 1913 modifiée sur les monuments historiques avec l'indication de leur étendue.	Arrêté Ministériel du 16 mars 1965 portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques Parties d'immeuble sise 35, rue de la Madeleine	Direction Régionale des Affaires Culturelles	 INCLUS DANS LE PERIMETRE
			Arrêté Ministériel du 29 mars 1965 portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques Parties d'immeuble sise 18, rue des Lombards		
		Textes en vigueur au 30/09/2017 articles L 621-1 et suivants du code du patrimoine.	Arrêté Ministériel du 19 décembre 1972 portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques - Parties d'immeubles 15 et 16, rue des Lombards - 6, rue Général Perrier 3 et 5, rue Mûrier d'Espagne - 4, 6, 6 bis rue des Halles		
			Arrêté Ministériel du 7 février 1975 portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques Parties d'immeuble sise 14, rue du Chapitre		
			Arrêté Ministériel du 28 décembre 1984 portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques - Parties d'immeuble 1, rue de la Violette et 4 bis rue Régale		
			Arrêté Ministériel du 7 septembre 1987 portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques le Pavillon de l'ancienne gare sise rue V. Fata		
			Arrêté Ministériel du 16 novembre 1988 portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques Parties d'immeuble hôtel Rivet sise 10, Grand'Rue		

CODE	INTITULE	CATEGORIES DE SERVITUDES	ACTE QUI L'A INSTITUTE	SERVICE RESPONSABLE	SYMBOLE GRAPHIQUE
		PATRIMOINE CULTUREL			
		Monuments historiques	INSCRITS		
AC 1	Servitudes de protection des monuments historiques.	Mesures de classement et d'inscription prises en application des articles 1er à 5 de la loi du 31 décembre 1913 modifiée sur les monuments historiques avec l'indication de leur étendue.	Arrêté Ministériel du 16 novembre 1988 portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques La Fontaine de l'Esplanade dite Fontaine Pradier	Direction Régionale des Affaires Culturelles	 INCLUS DANS LE PERIMETRE
			Arrêté Préfectoral du 26 mai 1989 portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques de certaines parties		
		Textes en vigueur au 30/09/2017	Historiques de certaines parties		
		articles L 621-1 et suivants du code du patrimoine.	Du Jardin de la Fontaine		
			Arrêté Préfectoral du 31 octobre 1989 portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques		
			I ' Enceinte antique		
			Arrêté Préfectoral du 17 janvier 1990 portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques		
			l'Hôtel Séguier sise 7, rue Séguier		
			Arrêté Préfectoral du 25 avril 1991 portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques		
			La Carrière Romaine de Barutel		
			Arrêté Préfectoral du 6 mars 1992 portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques		
			Le presbytère de la Cathédrale 9, rue St Castor		
			Arrêté Préfectoral du 16 août 1993 portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques		
			Le Palais de Justice de Nîmes .		

CODE	INTITULE	CATEGORIES DE SERVITUDES	ACTE QUI L'A INSTITUTEE	SERVICE RESPONSABLE	SYMBOLE GRAPHIQUE
		PATRIMOINE CULTUREL			
		Monuments historiques	INSCRITS		
AC 1	Servitudes de protection des monuments historiques.	Mesures de classement et d'inscription prises en application des articles 1er à 5 de la loi du 31 décembre 1913 modifiée sur les monuments historiques avec l'indication de leur étendue.	Arrêté Préfectoral du 4 janvier 1995 portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques La maison de l'avocat des pauvres situé 16, rue Fresque	Direction Régionale des Affaires Culturelles	 INCLUS DANS LE PERIMETRE
			Arrêté Préfectoral du 30 mars 1995 portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques L'hôtel Colomb de Daunant, ex hôtel Cité Foulc situé 10, rue Briçonnet		
		Textes en vigueur au 30/09/2017 articles L 621-1 et suivants du code du patrimoine.	Arrêté Préfectoral du 14 janvier 1999 portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques L'ancien collège des Jésuites et de la galerie Jules Salles		
			Arrêté Préfectoral du 14 janvier 1999 portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques L'hôtel de Bernis		
			Arrêté Préfectoral du 6 octobre 2000 portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques De l'immeuble 2 plan de l'Aspic		
			Arrêté Préfectoral du 13 octobre 2000 portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques De l'immeuble 25 rue Jean Reboul (ancien hôtel DIEU)		
			Arrêté Préfectoral du 26 décembre 2001 portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques de la maison de Paul Rabaut, 2 rue Rabaut-Saint Etienne		

CODE	INTITULE	CATEGORIES DE SERVITUDES	ACTE QUI L'A INSTITUTE	SERVICE RESPONSABLE	SYMBOLE GRAPHIQUE
		PATRIMOINE CULTUREL	INSCRITS		
			Arrêté Préfectoral du 27 décembre 2001		
		Monuments historiques	portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments		
			historiques du cimetière protestant		
AC 1	Servitudes de protection des monuments	Mesures de classement et d'inscription prises	Arrêté Préfectoral du 05 Février 2002	Direction Régionale des Affaires Culturelles	
	historiques.	en application des articles 1er à 5 de la loi du	portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments		
		31 décembre 1913 modifiée sur les monuments	Historiques de l'église Notre Dame du Suffrage et Saint Dominique		
		historiques avec l'indication de leur étendue.	Arrêté Préfectoral du 05 Février 2002		
			portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments		
			Historiques du Lycée Technologique Régional Dhuoda		
		Textes en vigueur au 30/09/2017	Arrêté Préfectoral du 16 Décembre 2002		
		articles L 621-1 et suivants du code du patrimoine.	portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments		
			Historiques de la demeure, 5 rue de la Crucimèle		
			Arrêté Préfectoral du 23 janvier 2004		
			portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments		
			Historiques de l'immeuble dit Hôtel Boudon sis 4 rue de Bernis		
			Arrêté Préfectoral du 23 janvier 2004		
			portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments		
	portant inscription sur l'inventaire suppléme		Historiques de l'immeuble sis 1 et 1 bis avenue Jean Jaures et 7 bis rue		
			Saint-Dominique		
			Arrêté Préfectoral du 16 mars 2005		
			portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments		
			Historiques de l'immeuble sis 15 et 17 rue des Marchands		
			Arrêté Préfectoral du 4 juillet 2007		
			portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments		
			Historiques du lycée Alphonse Daudet		
			Arrêté Préfectoral du 5 décembre 2007		
			portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments		
			Historiques de l'hôtel Milliarède, 31 av. Carnot,		
			cadastré : section HA parcelle n°1225 et 1215.		
			Arrêté Préfectoral du 20 juillet 2009		
			portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments		
			Historiques de la chapelle Sainte Eugénie (en totalité) - rue Ste Eugénie		
			cadastrée : section EY parcelle n°354.		

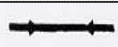
INCLUS DANS LE PERIMETRE

CODE	INTITULE	CATEGORIES DE SERVITUDES	ACTE QUI L'A INSTITUTE	SERVICE RESPONSABLE	SYMBOLE GRAPHIQUE
			INSCRITS		
		PATRIMOINE CULTUREL	Arrêté Préfectoral du 9 août 2010		
			portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments		
		Monuments historiques	Historiques		
			De l'église Saint Charles en totalité avec ses annexes et son parvis		
AC 1	Servitudes de protection des monuments historiques.	Mesures de classement et d'inscription prises en application des articles 1er à 5 de la loi du 31 décembre 1913 modifiée sur les monuments historiques avec l'indication de leur étendue.	cadastrée : section DO parcelle n°175, située Boulevard Gambetta.	Direction Régionale des Affaires Culturelles	
			Arrêté Préfectoral du 3 septembre 2010		
			portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments		
			Historiques de l'immeuble (Hôtel Davé), facade, toiture et cage d'escalier		
			sis 15 Boulevard Talabot		
			Arrêté Préfectoral du 8 octobre 2010		
		Textes en vigueur au 30/09/2017	portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments		
		articles L 621-1 et suivants du code du patrimoine.	Historiques		
			De l'hôtel Colomb de Daunant, 23 rue Fénelon		
			cadastré : section HA parcelle n°991.		
			Arrêté Préfectoral du 17 janvier 2011		
			portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments		
			Historiques		
			De l'ancien hôtel du Louvre en totalité à l'exception pour les intérieurs		
			du rez-de-chaussée de la parcelle EZ 261, l'ensemble est situé aux		
			n°2 bis et 4 rue Notre Dame, cadastré EZ n° 441, 442 et 261et pour		
			partie sur EZ 443 concernant les anciennes écuries (voir plan).		
			Arrêté Préfectoral du 9 mars 2011		
			portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments		
			Historiques		
			De l'ancien grand séminaire : les façades, toitures ainsi que le		
			rez-de-chaussée de l'aile nord, les deux grands escaliers de l'aile ouest		
			et le vestibule de l'aile sud, situé 22 rue des Chassaintes		
			et cadastré section DV parcelle n°64		

CODE	INTITULE	CATEGORIES DE SERVITUDES	ACTE QUI L'A INSTITUTE	SERVICE RESPONSABLE	SYMBOLE GRAPHIQUE
		PATRIMOINE CULTUREL			
		Monuments historiques	INSCRITS		
AC 1	Servitudes de protection des monuments historiques.	Mesures de classement et d'inscription prises en application des articles 1er à 5 de la loi du 31 décembre 1913 modifiée sur les monuments historiques avec l'indication de leur étendue.	Arrêté Préfectoral du 9 mars 2011 portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques les façades et toitures de l'aile sur la rue de Sauve de la maison située 5 et 7 rue de Sauve, et le grand escalier du n°7 - parcelles DV 238 et 239	Direction Régionale des Affaires Culturelles	 INCLUS DANS LE PERIMETRE
		Textes en vigueur au 30/09/2017 articles L 621-1 et suivants du code du patrimoine.	Arrêté Préfectoral du 20 septembre 2011 portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques en totalité y compris le garage de la villa Roche située au n°62 impasse du château Silhol et cadastrée section DN parcelles : 429, 564, 440 et 451		
			Arrêté Préfectoral du 19 avril 2012 portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques les façades et toitures ainsi que les deux vestibules avec les deux cages d'escalier et en totalité le 1er étage de l'hôtel particulier de l'immeuble dit hôtel Bézard,		
			situé 2 avenue Feuchères et 1 boulevard de Bruxelles cadastré section EZ parcelle 530 et d'une contenance de 24a 45ca.		
			Arrêté Préfectoral du 25 juin 2012 portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques de l'hôtel André en totalité, situé 3 rue Dorée, parcelle EY491		
			Arrêté Préfectoral du 13 mai 2015 portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques du Couvent des sœurs de la Charité sis rue de la Faïence parcelle DP 336		
			Arrêté Préfectoral du 26 janvier 2023 portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques		

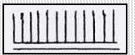
CODE	INTITULE	CATEGORIES DE SERVITUDES	ACTE QUI L'A INSTITUTE	SERVICE RESPONSABLE	SYMBOLE GRAPHIQUE
			de la Maison Fargeon située au 30 rue Clérisseau et cadastrée DT 160		
		PATRIMOINE CULTUREL			
		Monuments naturels et sites	CLASSES		
AC 2	Servitudes de protection des sites et monuments naturels :	Zones de protection des sites créées en application de l'article 17 de la loi du 2 mai 1930 modifié.	Arrêté Ministériel du 27 août 1955 portant classement parmi les sites pittoresques les Terrasses de la Tour Magne	Direction Régionale des Affaires Culturelles	
			INSCRITS		
		Textes en vigueur au 30/09/2017			
		articles L 341-1 et L 341-2 du code du patrimoine.	Arrêté Ministériel du 20 mai 1947 portant inscription sur l'inventaire des sites pittoresques l'ensemble formé par Le Jardin de la fontaine , Le Quai de la Fontaine et Le Mont d'Haussez Arrêté Ministériel du 27 février 1979 portant inscription sur l'inventaire des sites pittoresques l'ensemble urbain formé par le Centre Historique		
			ZONE DE PROTECTION		
			Décret du 24 septembre 1957 établissant une zone de protection sur le panorama des Terrasses de la Tour Magne		
AC 4	Servitude relative au site patrimonial remarquable	Servitude instituée par l'article L.631-1 du code du patrimoine	Arrêté municipal de mise à jour du PLU du 14 juin 2019 Inscrivant le Site Patrimonial Remarquable parmi les servitudes d'utilité publique	Unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP)	
		Textes en vigueur au 20/05/2019			
		loi LCAP du 7 juillet 2016			
		art L.631-1 du code patrimoine			

CODE	INTITULE	CATEGORIES DE SERVITUDES	ACTE QUI L'A INSTITUTEE	SERVICE RESPONSABLE	SYMBOLE GRAPHIQUE
		ENERGIE			
		Gaz			
I 3	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de gaz.	Périmètres à l'intérieur desquels ont été instituées des servitudes :	Feeder de transport de GAZ haute pression MONTPELLIER - NIMES (la bastide)	Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL)	
		. de l'article 12 modifié de la loi du 15 juin 1906			
		. de l'article 298 de la loi de finances du 13 juillet 1925	Arrêté Ministériel du 5 février 1996		
		. de l'article 35 de la loi n° 46-628 du 8 avril 1946 modifiée	Portant sur la déclaration d'utilité publique,des travaux à exécuter pour la construction d'une canalisation de transport de gaz, dite "ARTERE DU MIDI DN 800".		
		. de l'article 25 du décret n° 64-481 du 23 janvier 1964.	Arrêté Préfectoral n°20-059 du 22 janvier 2020		
			Instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques sur la commune de Nîmes	L'exploitant est : GRT Gaz Région Rhône Méditerranée ZAC de St Roman 30470 Aimargues	
		Textes en vigueur au 30/09/2017			
		articles L 433-2 à L 433-11 du code de l'énergie.			
			Arrêté Préfectoral n°DREAL-2022-30-517-06 du 07 février2022	Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL)	
			Instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport et de distribution de gaz naturel ou assimilé d'hydrocarbures et de produits chimiques		

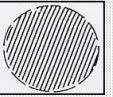
CODE	INTITULE	CATEGORIES DE SERVITUDES	ACTE QUI L'A INSTITUTEE	SERVICE RESPONSABLE	SYMBOLE GRAPHIQUE
		ENERGIE			
		Electricite			
I 4	Servitudes relatives à l'établissement des lignes aériennes.	Périmètres à l'intérieur desquels ont été instituées des servitudes autour de ligne aérienne d'électricité en application :	Arrêté Préfectoral du 17 février 1955 relatif à l'établissement des servitudes concernant la construction de la ligne électrique de 225 KV - SAINT CESAIRE - SAINT CHRISTOL	Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL)	
		. de l'article 12 modifié de la loi du 15 juin 1906 modifiée	Arrêté Préfectoral du 30 octobre 1959 relatif à l'établissement des servitudes concernant la construction de la ligne électrique de 63 KV - FIRMINELLES (S.N.C.F) - NIMES		
		. de l'article 298 de la loi de finances du 13 juillet 1925	Arrêté Préfectoral du 10 juin 1970		
		. de l'article 35 de la loi n° 46-628 du 8 avril 1946 modifiée	relatif à l'établissement des servitudes concernant la construction de la ligne électrique de 63 KV - SAINT CESAIRE - VAUVERT		
		. de l'article 25 du décret n° 64-481 du 23 janvier 1964.	Arrêté Préfectoral du 3 novembre 1970 relatif à l'établissement des servitudes concernant la construction de la ligne électrique de 225 KV - JONQUIERES - SAINT CESAIRE 1	L'exploitant est : RTE Sud Est Section Technique 18, Boulevard Talabot BP 9 30006 Nîmes Cédex 4	
			Arrêté Préfectoral du 24 mars 1980		
		Textes en vigueur au 30/09/2017	relatif à l'établissement des servitudes concernant la construction de la ligne électrique de 225 KV		
		articles L 323-3 et suivants du code de l'énergie	ST CESAIRE - ST CHRISTOL ST CESAIRE - JONQUIERES 2		
			Arrêté Préfectoral du 27 février 1991		
			relatif à l'établissement des servitudes concernant la construction de la ligne électrique de 63 KV - SAINT CESAIRE - VESTRIC		
			Arrêté Préfectoral		
			relatif à l'établissement des servitudes concernant la construction de la ligne électrique de 63 KV - NIMES - VAL GREZAN		
			Arrêté Préfectoral		
			relatif à l'établissement des servitudes concernant la construction de la ligne électrique de 63 KV - NIMES - SAINT CESAIRE		
			Arrêté Préfectoral		
			relatif à l'établissement des servitudes concernant la construction		
			GRAND GRES-NIMES		

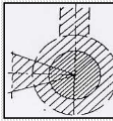
CODE	INTITULE	CATEGORIES DE SERVITUDES	ACTE QUI L'A INSTITUTE	SERVICE RESPONSABLE	SYMBOLE GRAPHIQUE
		CANALISATIONS			
A 2	Canalisation souterraine d'eau d'irrigation	Servitude de canalisation souterraine d'eau d'irrigation	Arrêté préfectoral du 24 octobre 2014	Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Gard Service Eaux et Milieux Aquatiques	
			instaurant une servitude pour l'établissement à demeure de canalisation souterraine d'eau d'irrigation		
			Arrêté préfectoral du 06 novembre 2014		
		Eaux et Assainissement			
A 3	Servitudes pouvant être rendues applicables aux terrains riverains des canaux d'irrigation et émissaires d'assainissement des terres	Servitudes de passage des engins mécaniques d'entretien et de dépôt de produits de curage et faucardement attachées aux canaux d'irrigation et émissaires d'assainissement instituées en application des articles L 152-7 et L 152-13 du code rural et de la pêche maritime.	Décret du 14 septembre 1956 portant concession générale à la Compagnie Nationale d'Aménagement de la région du Bas-Rhône et du Languedoc des travaux d'irrigation, ainsi que l'exploitation des ouvrages réalisés	Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Gard/Service Eau et Milieux aquatiques	
A 5					
	Servitudes attachées aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement	Zones où ont été instituées, en application de la loi n° 62-904 du 4 août 1962 et du décret n° 64-153 du 15 février 1964, les servitudes attachées aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement	Canalisation souterraine d'eau potable ▪ Traverse du Tadorne parcelle cadastrée : LS 511 (totalité de la parcelle soit 52 m²) parcelle LS 507 (emprise de 268 m²)	Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole	
		Textes en vigueur au 30/09/2017	▪ Rues de la Crucimèle et Bonfa		
		articles L 152-1 et L 152-2 du code rural et de la pêche maritime	parcelle cadastrée : DP 331 (totalité de la parcelle soit 145 m²)		

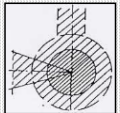
CODE	INTITULE	CATEGORIES DE SERVITUDES	ACTE QUI L'A INSTITUTEE	SERVICE RESPONSABLE	SYMBOLE GRAPHIQUE
		CONSERVATION DES EAUX			
		Eau potable			
AS1	Servitudes résultant de l'instauration de	Servitude attachée à la protection des eaux	Arrêté préfectoral n°2011 285-0013 du 12 octobre 2011	Agence Régionale de Santé Languedoc Roussillon Délégation Territoriale du Gard	
	périmètres de protection des eaux destinées à la consommation humaine	destinées à la consommation humaine	portant Déclaration d'Utilité Publique du prélèvement d'eau superficielle		
		instituée en application de :	sur le territoire des communes de Nîmes et de Générac et instaurant le		
		l'art. L.20 du code de la santé publique	périmètre de protection pour le captage dit "prise d'eau superficielle G5		
		modifié par art.7 de la loi 64-1245 du 16 12 1964 ,	sur le canal de Campagne (périmètre de protection immédiate, rapprochée)		
		décret n°61-859 du 1er août 1961 modifié par			
		décrets n°67-1093 du 15 12 1967, n°89-3 du	Arrêté préfectoral n°2012 298-0007 du 24 octobre 2012		
		3 janvier 1989, n°2001-1220, n°2003-462.	portant Déclaration d'Utilité Publique du projet présenté par la commune de		
		Textes en vigueur au 30/09/2017 :	LA ROUVIERE d'instauration des périmètres de protection pour les captages		
		art L.215-13 : code de l'environnement,	dits "forage et source de Vallonguette", au titre des articles L.1321-1 à L.1321-8		
		code de la santé publique :	du code de la santé publique (périmètre de protection rapprochée)		
		art. L.1321-2, L.1321-2-1			
		art.R.1321-6 et suivants			
		circulaire du 24/07/1990.			



CODE	INTITULE	CATEGORIES DE SERVITUDES	ACTE QUI L'A INSTITUTE	SERVICE RESPONSABLE	SYMBOLE GRAPHIQUE
		TELECOMMUNICATIONS			
			Defense Nationale		
P T 1	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électro-magnétiques.	Servitudes de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques instituées en application des articles L. 57 à L. 62 et R. 27 à R. 39 du code des postes et des communications électroniques.	Décret du 23 juillet 1961 fixant l'étendue des zones et des servitudes applicables au voisinage du centre de NIMES-COURBESSAC dans l'intérêt des réceptions radioélectriques	Marine	
			Décret du 6 août 1965 fixant l'étendue des zones et les servitudes applicables au voisinage des centres de réception de la base aéronavale de NIMES-GARONS pour la protection des réceptions radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques		
			Décret du 5 mars 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes applicables au voisinage des centres de réception de NIMES - COURBESSAC pour la protection des réceptions radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques	DDE-SSBA Nimes	
			Décret du 23 octobre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes applicables au voisinage des centres de réception NIMES - CAMP DES GARRIGUES pour la protection des réceptions radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques	Et. du Génie de Montpellier	
			Décret du 23 octobre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes applicables au voisinage des centres de réception NIMES - QUARTIER BRUYERE pour la protection des réceptions radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques		
			Décret du 18 mars 2008 - NOR I0CG0805454D fixant l'étendue des zones de protection et de garde applicables au voisinage des trois centres radioélectriques : NIMES/CAPITELLES ; NIMES/10 AV FEUCHERES ; NIMES/1105 AV PIERRE MENDES	D.S.I.C./C.I.S. PREFECTURE Hte GARONNE TOULOUSE	
			FRANCE pour la protection des réceptions radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques.		

CODE	INTITULE	CATEGORIES DE SERVITUDES	ACTE QUI L'A INSTITUTE	SERVICE RESPONSABLE	SYMBOLE GRAPHIQUE
		TELECOMMUNICATIONS			
			Télédiffusion		
P T 1	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électro-magnétiques.	Servitudes de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques instituées en application des articles L. 57 à L. 62 et R. 27 à R. 39 du code des postes et des communications électroniques.	Décret du 12 décembre 1980 fixant l'étendue des zones et des servitudes de protection contre les perturbations électromagnétiques applicables au voisinage de centres radioélectriques CARCASSONNE (Pic de Nore - Mont de la Caume) Station NIMES-LES CAPITELLES Zone de protection (759 - 416) Décret du 12 décembre 1980 fixant l'étendue des zones et des servitudes de protection contre les perturbations électromagnétiques applicables au voisinage de centres radioélectriques CARCASSONNE (Pic de Nore - Mont de la Caume) NIMES - CENTRE DE PRODUCTION - (759 - 417)	Télédiffusion de France	

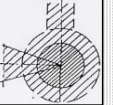




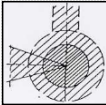
A technical diagram of a ball joint assembly. It shows a spherical ball seated within a cup-shaped socket. The ball is connected to a control arm, which is shown in cross-section. The socket is also shown in cross-section, revealing its internal shape. The diagram illustrates the mechanical connection between the wheel hub and the vehicle frame.

TABLEAU DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

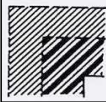
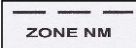
Servitudes P.L.U

CODE	INTITULE	CATEGORIES DE SERVITUDES	ACTE QUI L'A INSTITUTE	SERVICE RESPONSABLE	SYMBOLE GRAPHIQUE
		TELECOMMUNICATIONS			
			Télécommunication		
P T 2	Servitudes relatives aux transmissions	Servitudes de protection des centres radio-	Décret du 27 janvier 1975	France Télécom	
	radioélectriques concernant la protection	électriques d'émission et de réception contre les	fixant l'étendue des zones et les servitudes de protection contre		
	contre les obstacles, des centres d'émission	obstacles instituées en application des articles	les obstacles applicables au voisinage des stations et sur le		
	et de réception exploités par l'Etat.	L. 54 à L. 56 et R. 21 à R. 26 du code des	parcours des faisceaux hertziens MONTPELLIER-MARSEILLE		
		postes et des communications électroniques.	Station de NIMES (Les Capitelles)		
			Zones de garde		
			Décret du 27 janvier 1975		
			fixant l'étendue des zones et les servitudes de protection contre		
			les obstacles applicables au voisinage des stations et sur le		
			parcours des faisceaux hertziens NIMES-ALES		
			Tronçons NIMES (Les Capitelles)		
			BROUZET LES ALES (Mont Bouquet)		
			Zones de dégagement		

The diagram shows a circular cross-section of a pipe with a central hole. The outer circle has a radius of 10 units. The inner circle has a radius of 4 units. The area of the remaining material is the area of the outer circle minus the area of the inner circle.

CODE	INTITULE	CATEGORIES DE SERVITUDES	ACTE QUI L'A INSTITUTE	SERVICE RESPONSABLE	SYMBOLE GRAPHIQUE
		TELECOMMUNICATIONS			
			Télédiffusion		
P T 2	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles, des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat.	Servitudes de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles instituées en application des articles L. 54 à L. 56 et R. 21 à R. 26 du code des postes et des communications électroniques.	Décret du 4 août 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes de protection contre les obstacles applicables au voisinage des centres radioélectriques CARCASSONNE (Pic de Nore) - MONT DE LA CAUME Station NIMES (centre de production) Zone secondaire de dégagement (758 - 488) Décret du 29 septembre 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes de protection contre les obstacles applicables au voisinage des centres radioélectriques CENTRE PRODUCTION Zone secondaire dégagement (758 - 1395)	Télédiffusion de France	



CODE	INTITULE	CATEGORIES DE SERVITUDES	ACTE QUI L'A INSTITUTE	SERVICE RESPONSABLE	SYMBOLE GRAPHIQUE
		DEFENSE NATIONALE			
A R 3	Servitudes concernant les magasins à poudre de l'armée et de la marine	Zones et polygones d'isolement créés en application de la loi du 8 août 1929 concernant les servitudes autour des magasins et établissements servant à la conservation, à la manipulation ou à la fabrication des poudres, munitions, artifices ou explosifs	Décret du 26 novembre 1962 portant classement du dépôt de munitions du Camp des Garrigues Décret du 15 janvier 1974 portant modification du polygone d'isolement du dépôt de munitions du Camp des Garrigues Décret du 24 mai 1974 portant classement d'un dépôt de munitions et création d'un polygone d'isolement autour de son emprise base d'aéronautique navale de Nimes-Garons Décret du 30 mai 1978 portant classement du dépôt d'engins Air-Mer-de la base de l'aéronautique Navale de NIMES-GARONS et création d'un polygone d'isolement autour de son emprise Décret du 28 août 1990 portant modification du polygone d'isolement du dépôt de munitions de la base d'aéronautique navale de NIMES-GARONS	Défense EID Montpellier	
A R 6	Servitudes aux abords des champs de tir	Servitudes aux abords des champs de tir créées en application de l'article 25 de la loi du 13 juillet 1927 Article applicable : L 2161-1 du Code de la Défense	Décret du 17 avril 1970 Zone NM au P.L.U.	EID Montpellier	

CODE	INTITULE	CATEGORIES DE SERVITUDES	ACTE QUI L'A INSTITUTE	SERVICE RESPONSABLE	SYMBOLE GRAPHIQUE
		SALUBRITE PUBLIQUE			
		Cimetières			
INT 1	Servitudes au voisinage des cimetières	Servitudes relatives aux cimetières instituées	Décret du 7mars 1804	Agence Régionale de Santé (ARS)	
		par les articles L.2223-1 et L.2223-5			
		du code général des collectivités territoriales			
		SECURITE PUBLIQUE			
P P R I	Plan de Prévention des Risques d'Inondations	Servitude relative au Plan de Prévention	Loi n°95-101 du 2 février 1995	Direction Départementale des Territoires et de la Mer	
		des Risques Naturels Prévisibles institués			
		par les articles L.562-1 à L.562-9 et R.562-1	Loi n°2003-699 du 30 juillet 2003		
		à R.562-10 du code de l'Environnement			
			Décret n°2005-3 du 4 janvier 2005		
			Arrêté préfectoral du Gard n°2012059-0003 du 28 février 2012		
			approuvant le Plan de Prévention des Risques d'inondations		
			sur la commune de Nîmes		
		Modification du Plan de Prévention	Arrêté préfectoral du Gard n°2014 - 185-0030 du 04 juillet 2014	Service Observation Territoriale Urbanisme et Risques	
		des Risques Naturels Prévisibles	approuvant la modification du Plan de Prévention des Risques d'inondations sur la commune de Nîmes		